

## Les bons gestes du randonneur :



- ⇒ Eviter de randonner par grand vent ou gel
- ⇒ Vérifier les périodes de chasse auprès de la mairie
- ⇒ Rester sur les chemins balisés
- ⇒ Respecter la biodiversité
- ⇒ Ne jeter aucun déchet dans la nature
- ⇒ Feux interdits
- ⇒ Respecter les consignes de sécurité affichées tout au long du parcours

## A voir :

- ⇒ L'Eglise Saint-Laurent
- ⇒ Les lavoirs
- ⇒ Saint-Gervais : point de vue sur la vallée de l'Andarge
- ⇒ La biodiversité et ses explications



Eglise Saint-Laurent - Point de départ

## Cette randonnée vous a plu ?

Sillonnez le territoire du Sud-Nivernais grâce aux fiches randos disponibles sur :



Ou à

l'Office de Tourisme Confluence

Place du Champs de Foire

58300 DECIZE

**Pour signaler un problème, utilisez SURICATE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SUD NIVERNAIS

2, La Jonction  
58300 DECIZE

Téléphone : 03 86 77 09 45

Messagerie : [accueil@ccsn.fr](mailto:accueil@ccsn.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SUD NIVERNAIS



## RANDONNÉES SUD NIVERNAIS



## Verneuil

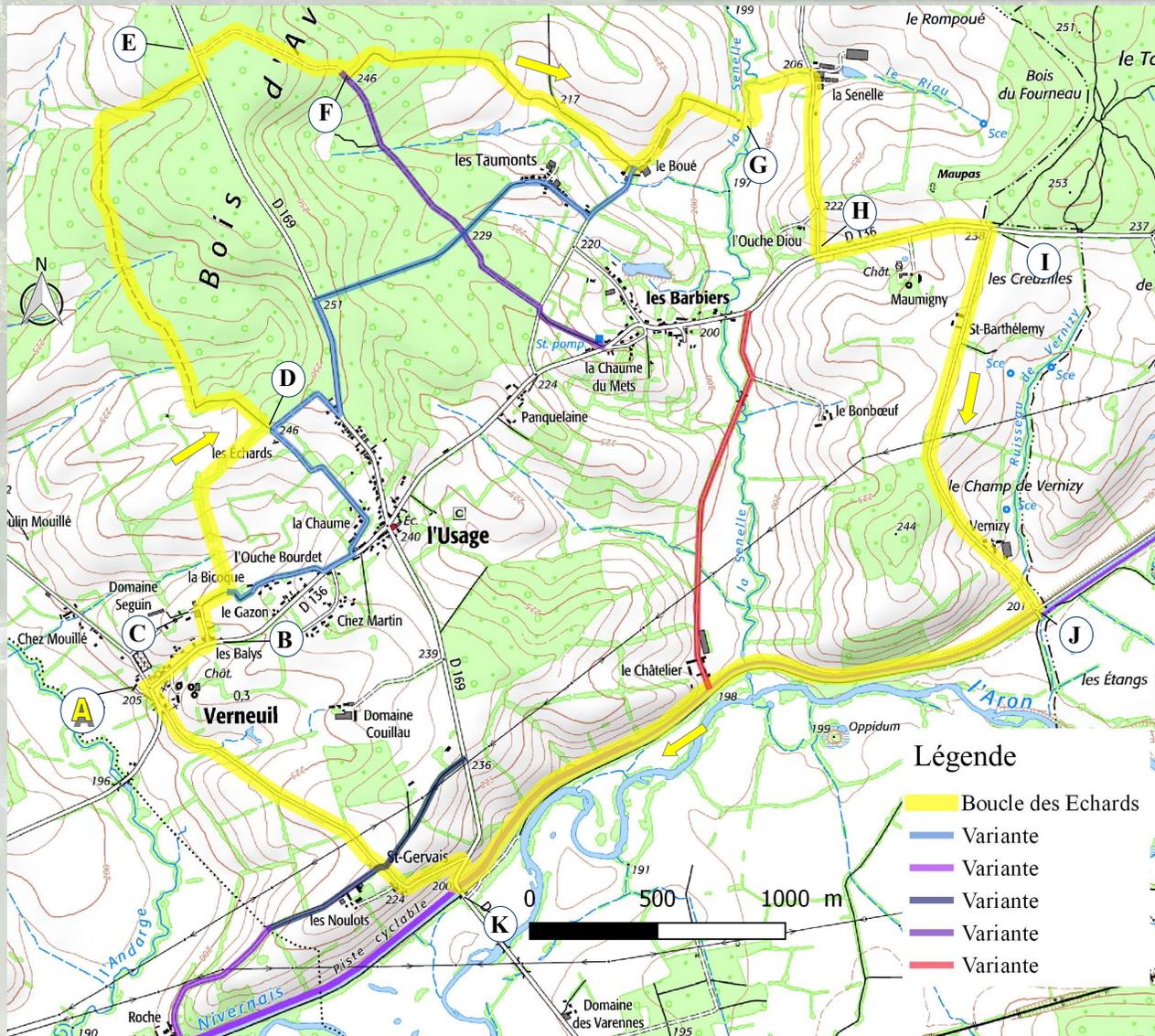
- ◇ Boucle des Echards  
⇒ 13.5 km  
Facile

# VERNEUIL

## Boucle des Echards

Balisage Jaune

13.5 km - 4h00



**A** - Départ de l'église. Suivre la D 136 en direction de Verneuil l'usage sur 300 mètres.

**B** - Au lieu-dit Les Balys tourner à gauche et suivre le chemin rural jusqu'au Domaine Seguin.

**C** - A l'intersection prendre à droite à travers la forêt et suivre le chemin sur 1 km.

**D** - Au croisement, continuer à gauche dans la forêt et suivre le balisage jaune sur 2 km jusqu'à rejoindre la D 169.

**E** - Suivre à gauche la D 169 sur 100 mètres, puis traverser la route et suivre le chemin communal à travers la forêt à droite sur 700 mètres.

**F** - A l'embranchement, quitter le chemin principal et prendre à gauche. Suivre ce sentier jusqu'au Boué à 1,300 km. Prendre le chemin qui monte à gauche et le suivre sur 600 mètres jusqu'au pont en pierre au dessus du cours d'eau La Senelle.

**G** - Traverser le pont et longer le cours d'eau à gauche. Continuer à travers champs jusqu'à rejoindre la route communale. Rejoindre la D 136 par la route à droite.

**H** - Prendre à gauche et suivre la D 136 sur 700 mètres.

**I** - A l'intersection, tourner à droite sur la route communale en direction de Maumigny-Vernizy jusqu'à rejoindre le Canal du Nivernais.

**J** - Au Canal du Nivernais, suivre la véloroute à droite pendant 2.5 km.

**K** - Au pont du Canal, prendre à droite la D169 sur 100 mètres en direction de Saint-Gervais. A l'embranchement, prendre à gauche et suivre la route pour rejoindre le point de départ.

### COMPRENDRE LE BALISAGE

Bonne direction



Changer de direction

Mauvaise direction

